

I N F E P

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de la Formation
et de l'Enseignement Professionnels

Institut National
de la Formation et de l'Enseignement professionnels

**PROGRAMME DE FORMATION PAR
APPRENTISSAGE**

Métier/ Spécialité :

Ennoblissemement

Niveau III : CMP

INFEF/0050/07/11/A

2011

République Algérienne Démocratique et Populaire

**Ministère de la Formation
et de l'Enseignement Professionnels**

**Institut National
de la Formation et de l'Enseignement professionnels.**

**PROGRAMME DE FORMATION PAR
APPRENTISSAGE**

Métier/ Spécialité :

Ennoblissement

Niveau III : CMP

2011

INFEP

Ce Programme de formation par apprentissage est élaboré par la commission professionnelle chargée du métier : **ENNOBLISSEMENT**

Cette commission est constituée de professionnels qualifiés et expérimentés, de méthodologues du réseau d'ingénierie pédagogique du secteur de la formation et de l'enseignement professionnels (INFEP et IFP), de formateurs, d'inspecteur et les membres du Centre d'Animation de l'Apprentissage Local (CAAL) de la wilaya retenue pour ce métier.

Nom et Prénom	Fonction et profil	Institution
BELOUFA Mohamed	Chef département Laboratoire	SOITEX - Tlemcen
BENDJAFER Abdeljalil	Chef de service Entretien	SOITEX - Tlemcen
LAISSOUF Miloud	Chef de service Création Tissage	SOITEX - Tlemcen
BENCHACHOU Mohamed	Chef de service ERD	INSFP IMAMA- Tlemcen
AZOUZI Soraya Chahrazed	Méthodologue Membre CAAN	INFEP EL BIAR
BOUDEHANE Seddik	PSEP1 Membre CAAN	INFEP EL BIAR
CHERKI Abdeljalil	PSEP 1 Membre CAAL	CFPA Sidi Boumediene -Tlemcen-
MEZOUAR Naima	PSEP 2 Membre CAAL	CFPA Ouled - Mimoun
SOUSSI Miloud	ATP/ Responsable CAAL	CFPA Ain Defla Tlemcen

SOMMAIRE

	Introduction	5
1.	Objectifs généraux de la formation professionnelle par apprentissage	6
2.	Présentation du programme de formation professionnelle par apprentissage	7
2.1	Destination	7
2.2	Structure du programme de formation par apprentissage	7
2.3	Processus d'acquisition des compétences professionnelles	9
2.4	Documents pédagogiques	9
3.	Profil du métier (spécialité)	10
3.1	Identification du métier (spécialité)	10
3.2	Domaine d'activité et description du métier (spécialité)	10
3.3	Capacités professionnelles	10
3.4	Exigences du métier et conditions de travail	10
3.5	Responsabilité du travailleur	11
3.6	Evolution dans la carrière	11
4.	Curriculum du métier (spécialité)	12
4.1.	Objectif principal du curriculum	12
4.2.	Champs d'activités et leurs compétences professionnelles	13
4.3.	Synthèse du curriculum	14
4.4.	Découpage horaire par semestre, par module et par lieu de formation	15
4.5.	Curriculum de l'Etablissement de formation	16
4.6.	Curriculum et plan de formation de l'Entreprise formatrice	38
5.	Mise en œuvre du programme : Organisation pédagogique et évaluation des compétences	47
5.1.	Organisation pédagogique de la formation	47
5.2.	Organisation de la formation au sein de l'établissement de formation	47
5.2.1.	Organisation des rentrées en formation par apprentissage	47
5.2.2.	Organisation et déroulement de la formation théorique et technologique complémentaire (FTTC)	48
5.2.3.	Formation de base au niveau de l'EFP	49
5.2.4.	Formation complémentaire	49
5.3.	Formation au sein de l'entreprise formatrice	50
5.4.	Suivi et évaluation des compétences	50
5.4.1.	Organisation du suivi de l'apprenti	50
5.4.2.	Evaluation périodique des compétences professionnelles et instruments pédagogiques.	51
5.4.3	Examen de fin d'apprentissage	52

Introduction

Parmi les insuffisances relevées dans le rapport « Diagnostic - Analyse du contexte » de la formation professionnelle par apprentissage, réalisé par les Experts, l'absence de programmes de formation adaptés à ce mode de formation constitue une contrainte majeure pour les formateurs et les maîtres d'apprentissage dans leurs missions d'atteinte de l'objectif de qualité de la formation.

Les programmes existants sont conçus pour la formation dite « résidentielle » et les tableaux - programmes anciennement conçus par l'ex INDEFÉ sont dépassés par les différentes évolutions techniques et technologiques enregistrées dans le milieu professionnel.

La démarche engagée s'est fixée de réaliser :

- Le diagnostic et l'analyse du contexte de la formation par apprentissage dans le domaine de l'ingénierie pédagogique ;
- La conception et l'élaboration d'une méthodologie d'élaboration / adaptation de programmes de formation destinés à l'apprentissage ;
- La formation d'un groupe des démultiplicateurs de cette méthodologie parmi les membres des sept Centres d'Animation de l'Apprentissage Local (CAAL) et du Centre d'Animation de l'Apprentissage au Niveau National (CAAN) ainsi que les concepteurs des programmes du réseau d'ingénierie pédagogique (l'Institut National de la Formation Professionnelle - INFP - et les six Instituts de Formation Professionnelle - IFP) ;

La réalisation de ce programme de formation par apprentissage s'inscrit dans le cadre de cette démarche qui a défini son processus par étape, du recueil des informations jusqu'à sa validation :

- La mise en place d'une Commission professionnelle au niveau local, composée de professionnels qualifiés et expérimentés parmi les entreprises et les artisans, les formateurs de la formation professionnelle, les méthodologues de l'IFP et de l'INFP selon leur compétence par la branche d'activité et les membres du Centre d'Animation de l'Apprentissage Local (CAAL) de la wilaya retenue pour ce métier ;
- Les travaux de cette commission sont encadrés par les membres du Centre d'Animation de l'Apprentissage au niveau national (CAAN / INFP);
- Pour les besoins de leurs travaux les membres de la commission procèdent au recueil et à l'analyse des documents et notamment : la nomenclature nationale des spécialités de la formation et de l'enseignement professionnels (Edition 2007), les programmes de formation existants (élaboré selon l'APC ou autre), les textes réglementaires relatifs à la durée et à la sanction de la formation, ainsi que la documentation personnelle de chaque membre et particulièrement l'organisation et la pratique des entreprises ;
- Le programme est adapté /élaboré selon la méthodologie proposée sur la base des canevas conçus à cet effet. Le programme est finalisé par les membres du CAAN et les méthodologues du réseau d'ingénierie pédagogique et soumis à l'INFP pour sa validation.

1. Objectifs généraux de la formation professionnelle par apprentissage

Parmi les objectifs généraux de la formation professionnelle par apprentissage, il est mis en évidence ici essentiellement ceux liés aux aspects pédagogiques et notamment :

- L'amélioration de la qualité de la formation ;
- Le renforcement de la relation entre les établissements de la formation et les opérateurs économiques ;
- L'implication effective, volontaire et consciente des professionnels dans le processus de formation des apprentis ;
- L'assistance technique et pédagogique des entreprises formatrices par le secteur de la formation professionnelle.

En fait, l'amélioration de la qualité de la formation implique la conjugaison et la concrétisation des objectifs sous-jacents ci-dessus évoqués. Au-delà des moyens humains et matériels qu'il s'agit de réunir et de mobiliser, il est nécessaire d'apporter les solutions aux insuffisances actuelles qui entravent le développement de l'apprentissage. Ces solutions touchent principalement l'organisation et les méthodes pédagogiques de ce mode de formation, les programmes de formation et la mise à niveau de la ressource humaine.

La formation par apprentissage, quant elle est bien organisée et correctement gérée aussi bien au niveau de l'établissement de formation professionnelle qu'au niveau de l'entreprise, a fait preuve de sa performance et de sa pertinence par rapport aux autres modes de formation. Les relations fonctionnelles, régulières et permanentes entre le Formateur et le Maître d'apprentissage, l'établissement de formation professionnelle et l'entreprise, constituent une garantie pour la réussite de la formation par apprentissage.

L'entreprise, l'artisan et le maître d'apprentissage sont des acteurs principaux de l'action de former, leur implication à tous les niveaux du cursus de l'apprenti (élaboration du plan de formation, encadrement de l'apprenti, évaluation de la formation) est incontournable.

Pour améliorer ces relations, les pérenniser et rendre effective l'implication des acteurs principaux de l'apprentissage, la démarche préconisée prévoit leur participation aux différentes phases d'adaptation/ou d'élaboration, d'actualisation et de mise en pratique des programmes, ainsi que dans le suivi et le contrôle périodiques d'acquisition des compétences professionnelles.

Dans le même sens, l'assistance technique et pédagogique des entreprises formatrices par le secteur de la formation professionnelle, à travers les établissements de formation professionnelle et les CAAL (Centre d'animation de l'apprentissage au niveau local), est assurée par la formation pédagogique des maîtres d'apprentissage et la mise à disposition des professionnels des instruments pédagogiques (programmes et plan de formation). Pour rendre irréversible cette démarche qualitative, ce travail de coordination nécessaire doit être ponctué par des rencontres périodiques à des échéances fixées préalablement entre tous les acteurs de l'apprentissage.

2. Présentation du programme de formation par apprentissage

2.1. Destination

Le présent programme de formation par apprentissage est destiné aux formateurs et aux encadreurs des établissements de la formation professionnelle, aux maîtres d'apprentissage et aux services chargés de l'organisation, du suivi et du contrôle de l'apprentissage.

Il constitue un document de référence et le point de départ pour les rédacteurs des contenus de cours, des exercices de travaux pratiques et les tests de contrôle périodique, ainsi que les sujets d'examen de fin d'apprentissage ou autres documents pédagogiques relatifs à l'apprentissage.

2.2. Structure du programme de formation par apprentissage

Le chapitre 3 : « *Profil du métier (spécialité)*» présente l'identification du métier (spécialité), le domaine d'activité/ description du métier (spécialité), les capacités professionnelles, les exigences du métier et les conditions de travail ainsi que la responsabilité du travailleur et l'évolution dans la carrière.

Le chapitre 4 : « *Curriculum du métier (spécialité)*» présente les objectifs du curriculum (4.1), les champs d'activités et les compétences professionnelles (4.2), la synthèse du curriculum (4.3), le découpage horaire par semestre par module et par lieu de formation (4.4), le Curriculum de l'Etablissement de Formation professionnelle (4.5) et le Curriculum et plan de formation de l'Entreprise formatrice (4.6).

La formation en entreprise et la formation théorique et technologique complémentaire (la FTTC) au sein de l'établissement de formation (EFP) sont structurées en champs d'activités, compétences professionnelles, avec une description des activités professionnelles liées à ces compétences organisées en modules. Chaque module présente l'énoncé des sous- compétences avec les activités à exécuter et l'énoncé de la formation en savoirs théoriques, les techniques et la technologie y afférentes. Les contenus de la formation sous forme de cours et d'exercices pratiques sont préparés et adaptés par les formateurs et les maîtres d'apprentissage par référence au curriculum de formation.

Le curriculum prévoit une « *Formation de base* » destinée à doter l'apprenti des savoirs théoriques et technologiques et des savoirs- faire pratiques qui lui permettent une intégration facilitée au début de sa formation au sein de l'entreprise avec un minimum de compétences professionnelles.

Elle permet à l'apprenti de se situer par rapport à son futur métier, de mieux comprendre sa relation avec son employeur et son environnement professionnel et d'actualiser ses connaissances de base en matière de langue, de raisonnement et des formules arithmétiques ainsi que des notions d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement. Elle est destinée également à l'acquisition des notions techniques de base et des principes élémentaires qui fondent le métier, dont certains sont approfondis tout au long du cursus de formation.

Cette formation de base est réalisée au sein de l'EFP au début de la formation par apprentissage. Elle peut être réalisée en une ou deux périodes sous forme de stage bloqué.

Le curriculum prévoit également une formation complémentaire qui comprend :

- Les notions de base en organisation et gestion de l'entreprise et l'esprit entrepreneurial ;
- L'initiation à l'utilisation de l'outil informatique ;
- Les éléments d'aide à l'insertion professionnelle (emploi, auto-emploi, mini projets).

La *synthèse du Curriculum*, présentée sous forme de tableau, organise le découpage horaire par module de formation et par période de formation, avec une répartition entre l'entreprise formatrice et l'établissement de formation.

Le volume horaire de la formation est calculé sur la base du contenu du curriculum, estimée en temps nécessaire à l'acquisition des compétences professionnelles requises, en rapport avec les durées de formation fixées par voie réglementaire.

Le temps effectif disponible pour une année de formation est estimé à 1840 heures (sur la base de la durée réglementaire de travail effectif de l'apprenti) à repartir entre les deux lieux de la formation en rapport avec la synthèse du curriculum sachant que le temps disponible est de :

- 46 semaines calendaires effectives au sein de l'entreprise (déduction faite de la période de congé annuel et des jours fériés) ;
- 40 semaines calendaires effectives au sein de l'établissement de formation (déduction faite des périodes de congés et des jours fériés).

La formation en entreprise formatrice et la formation théorique et technologique complémentaire (FTTC) au sein de l'établissement de formation sont présentées en deux grandes parties sous forme de tableaux regroupant l'ensemble des modules avec leurs compétences, les activités professionnelles à couvrir/ à exécuter et les savoirs théoriques en matière de techniques, de technologique ainsi que les notions de base en mathématiques, physique et chimie professionnelles, liées au métier.

Le curriculum/ plan de formation de l'entreprise formatrice (4.6) est conçu de manière à répondre à trois objectifs. Il constitue :

- Un outil pédagogique pour le maître d'apprentissage destiné à planifier et organiser les activités de formation de l'apprenti au sein de l'entreprise formatrice ;
- Un document pédagogique destiné au suivi et à l'évaluation périodique des compétences acquises par l'apprenti durant son cursus de formation au sein de l'entreprise formatrice ;
- Un document de liaison entre le maître d'apprentissage et le formateur, permettant de mettre en évidence la formation pratique non réalisable au sein de l'entreprise formatrice et à prendre en charge au niveau de l'EFP par des exercices pratiques dans les ateliers.

Le chapitre 5 : décrit le processus de « *Mise en œuvre du programme - Organisation pédagogique et évaluation des compétences* » et donne des recommandations pour l'implantation et l'application du curriculum de formation de l'apprenti dans les deux lieux de formation. Ce processus constitue la trame de fond pour l'adaptation du cadre réglementaire en vue d'une généralisation de cette nouvelle démarche.

2.3. Processus d'acquisition des compétences professionnelles

L'acquisition des compétences professionnelles durant la formation par apprentissage se fait par alternance, entre la formation pratique en entreprise et la formation théorique et technologique complémentaire (FTTC) au sein de l'établissement de la formation professionnelle (EFP).

La formation en entreprise consiste en l'exécution répétée et progressive des différentes activités, subdivisées en tâches ou opérations, liées à l'exercice du métier. Elle se fait en milieu professionnel sous la responsabilité du maître d'apprentissage qui procède à des démonstrations accompagnées d'explications et veille à la réalisation des différentes phases de l'apprentissage.

Le maître d'apprentissage est un ouvrier ou cadre qualifié ou spécialisé en mesure de dispenser cette formation en entreprise.

Par sa formation dans l'entreprise, l'apprenti est familiarisé aux réalités professionnelles, notamment en matière de communication avec le client, ses besoins et ses réactions (satisfait, non satisfait), le processus de fabrication, les coûts, la performance et la rentabilité de l'entreprise. Cette familiarisation lui permet d'adapter sa prestation et d'améliorer son produit final, de la commande à la livraison du produit.

La formation théorique et technologique complémentaire au sein de l'EFP a pour objet d'assurer à l'apprenti l'acquisition des savoirs, savoirs-faire et savoirs-être nécessaires à l'exercice du métier. Elle est organisée sous forme de cours théoriques et d'exercices et/ou de travaux pratiques.

La FTTC est dispensée par des formateurs de la formation professionnelle ou par des personnes qualifiées, jugées compétentes en la matière par l'établissement de la formation professionnelle.

2.4. Documents pédagogiques

Les principaux documents pédagogiques utilisés pour assurer la formation par apprentissage sont :

- Le programme de formation par apprentissage ;
- Les contenus des cours et exercices préparés et adaptés par les formateurs et les maîtres d'apprentissage ;
- Le plan de formation de l'apprenti au niveau de l'entreprise ;
- Le livret d'apprentissage (à adapter à la nouvelle démarche) ;
- Les outils pédagogiques d'évaluation périodique et les batteries d'examen de fin d'apprentissage (à adapter à la nouvelle démarche).

3. Profil du métier (spécialité)

3.1. Identification du métier (spécialité)

Dénomination de la spécialité	Production textile/option : Ennoblissement
Code spécialité	HTE 0704
Branche professionnelle	Habillement textiles
Durée de la formation	18 mois
Niveau d'accès	4° AM
Niveau de qualification	III
Diplôme sanctionnant la formation	CMP

3.2. Domaine d'activité/ description du métier (spécialité)

L'agent en production textiles/option : Ennoblissement exerce son métier dans une chaîne de fabrication de produits textiles. Il est appelé à appliquer les techniques d'ennoblissement en vue d'obtenir divers effets d'apprêt.

A ce titre il doit avoir une parfaite connaissance de la production textile, contrôler et préparer les produits textiles à apprêter, connaître les techniques de gestion et de contrôle de la qualité de la chaîne de production.

Il doit aussi veiller au respect et à l'application des règles d'hygiène et de sécurité en milieu professionnel.

3.3. Capacités professionnelles

L'agent en production textiles/option : Ennoblissement est chargé de :

- Distinguer les différentes fibres textiles, fils, surfaces et structures en fonction de leurs propriétés et des procédés d'apprêt.
- Contrôler et préparer les produits textiles à apprêter
- Assurer le fonctionnement et la surveillance des machines, matériels et installations de teinture et d'apprêt.
- Appliquer les techniques d'ennoblissement en vue d'obtenir divers effet d'apprêt.
- Assurer le suivi du processus de fabrication.
- Contrôler les différents produits réalisés.
- Effectuer la programmation et les réglages simples des équipements
- Assurer l'entretien des machines

3.4. Exigences du métier et conditions de travail

- Physique : Indemne de tout handicap physique
- Lieu de travail : Atelier de chaîne de fabrication de produits textiles
 - Acuité visuelle : Bonne acuité visuelle
 - Eclairage : Bon éclairage, source naturelle et artificielle
 - Température : Ambiante

- Bruit et vibration : Le milieu présente des bruits forts mais sans danger pour l'ouïe
- Poussière : Minime
- Risques professionnels : Risque d'allergie aux produits chimiques.
- Contre indication : Allergies, handicap physique, daltonisme

3.5. Responsabilité du travailleur

Il est responsable :

- Du matériel et des équipements.
- De l'hygiène et sécurité de l'atelier

3.6. Evolution dans la carrière :

- Accéder à un poste supérieur
- Propriétaire d'un atelier

4. Curriculum du métier (spécialité)

La notion de curriculum utilisée ici, implique un processus dynamique de formation dans le sens d'un programme de formation de type ouvert, permettant une adaptation aux réalités du terrain et aux évolutions techniques et technologiques à introduire par les formateurs et les maîtres d'apprentissage.

Le curriculum est présenté sous forme de modules visant des compétences à acquérir.

La notion de module n'est pas comprise dans le sens de la formation modulaire dans sa forme classique. Il s'agit d'une structuration du curriculum en modules qui sont liés entre eux par une logique pédagogique sans cloisonnement. Toutefois, ils ne s'inscrivent pas dans un ordre chronologique obligatoire, nécessitant le commencement d'un module à la fin du précédent. Cette structuration donne une flexibilité dans l'organisation de la formation et permet une adaptation avec la programmation des activités de l'entreprise formatrice.

4.1. Objectif principal du Curriculum du métier (spécialité)

L'objectif principal du Curriculum vise à donner à l'apprenti une formation de qualité lui permettant de réaliser correctement les activités et les tâches inhérentes à son métier avec des performances acceptables au seuil de son entrée sur le marché du travail.

Cet objectif est réalisé à travers une organisation moderne du cursus de l'apprenti sur la base d'une démarche rationnelle, cohérente et flexible impliquant les principaux intervenants dans sa formation. Cette démarche est concrétisée par l'élaboration et la mise en œuvre du curriculum selon les mêmes principes et vise à développer :

- **Les compétences de base liées au métier** permettant une intégration facilitée de l'apprenti au sein de l'entreprise formatrice avec un minimum des compétences professionnelles. Elles sont à acquérir au sein de l'établissement de formation au début de sa formation ;
- **Les compétences techniques du métier** permettant une maîtrise de la technicité nécessaire à l'exécution correcte des activités et des tâches professionnelles. Elles sont à acquérir au sein de l'établissement de formation et dans l'entreprise formatrice ;
- **Les compétences complémentaires** favorisant une insertion facilitée de l'apprenti dans la vie active et un élargissement de ses capacités liées à une meilleure connaissance de l'entreprise et de son environnement. Elles comportent également une initiation à l'utilisation de l'outil informatique, devenue une nécessité à tout métier au plan de la gestion et du suivi des évolutions techniques et technologiques.

Par ailleurs, le curriculum comporte dans les différents modules, en tant que partie intégrante de la formation de l'apprenti dans les deux lieux de formation, le développement **des compétences clés** visant **les qualités comportementales** ainsi que **les compétences environnementales** lui permettant une maîtrise optimale de son métier et un comportement citoyen.

Parmi ces qualités et compétences, il est indiqué notamment :

- L'esprit d'entreprise et l'approche client ;
- Le souci de la qualité du travail ;
- La capacité de planification et d'organisation de son travail, ainsi que de contrôle et d'évaluation des activités et des tâches réalisées;
- L'esprit d'initiative et de responsabilité ;

- L'aptitude au travail en équipe ;
- La protection de l'environnement en milieu professionnel par l'application des règles d'hygiène et de sécurité du travail inhérentes à tout métier et la préservation du milieu naturel ;
- L'aptitude aux changements et à la flexibilité avec une adaptation rapide et des attitudes positives à l'égard des changements professionnel, technique et technologique générés par des situations nouvelles dans son métier et son environnement ;
- La responsabilité sociale, etc.

4.2 Champs d'activité et leurs compétences professionnelles

Les champs d'activités du métier Ennoblissement est défini comme suit :

Champ d'activité 01 :	Formation de base
Champ d'activité 02 :	Prétraitement du tissu écrû
Champ d'activité 03 :	Finissage
Champ d'activité 04:	Formation complémentaire

Les **compétences professionnelles** par champs d'activité se présentent comme suit :

Champ d'activité 1 : Formation de base

- Se situer au regard du métier et la démarche de formation
- Appliquer les règles de l'hygiène et la sécurité en milieu professionnel
- Appliquer les principales notions de base de la langue d'enseignement et maîtriser les formules arithmétiques.
- Identifier le matériel et outillage lié au métier.
- Déterminer les caractéristiques des différents supports textiles.
- Appliquer les notions fondamentales de la chimie liée à la spécialité.

Champ d'activité 2 : Prétraitement du tissu écrû

- Réaliser un lavage.
- Réaliser un blanchiment.

Champ d'activité 3 : Finissage.

- Réaliser les teintures.
- Réaliser les impressions
- Réaliser les apprêts

Champ d'activité 4 : Formation complémentaire.

- Appliquer les notions de base en organisation de l'entreprise.
- S'informer sur les éléments d'aide à l'insertion professionnelle.
- Maîtriser l'utilisation de l'outil informatique en relation avec le futur métier.

4.3 Synthèse du curriculum

Découpage horaire global de la formation entre les cours théoriques et pratiques en établissement de la formation professionnelle et en entreprise formatrice

Nombre de modules : 14

Durée de la formation : 18 mois

Volume horaire total : 2760 Heures

N° du module	Titre du module	Durées et lieux de formation			
		E.F.P.		Entreprise	Total
		Théorie	Pratique		
1	Se situer au regard du métier et la démarche de formation	12	6	0	18
2	Application de l'hygiène et la sécurité en milieu professionnel	12	6	0	18
3	Application des principales notions de base de la langue d'enseignement et utilisation des formules arithmétiques.	30	12	0	42
4	Identifier le matériel et outillage lié au métier.	40	40	0	80
5	Déterminer les caractéristiques des différents supports textiles.	20	20	0	40
6	Appliquer les notions fondamentales de la chimie liée à la spécialité.	20	20	0	40
7	Réaliser un lavage.	24	50	260	334
8	Réaliser un blanchiment.	30	50	350	430
9	Réaliser les teintures.	50	60	470	580
10	Réaliser les impressions.	50	60	450	560
11	Réaliser les apprêts.	30	50	400	480
12	Appliquer les notions de base en organisation de l'entreprise.	30	18	0	48
13	S'informer sur les éléments d'aide à l'insertion professionnelle.	24	12	0	36
14	Maitriser l'utilisation de l'outil informatique en relation avec le futur métier.	24	30	0	54
Durée globale de formation		396	434	1930	2760

Total EFP	830	30%
Total Enterprise	1930	70%
Total Formation	2760	100%

4.4 Découpage horaire par semestre, par module et par lieu de formation

Total				1 ^{er} semestre			2 ^{ème} semestre			3 ^{ème} semestre		
Module	Total module	EFP	Entreprise	EFP	Entreprise	Total	EFP	Entreprise	Total	EFP	Entreprise	Total
Module 1	18	18	0	18	0	18	0	0	0	0	0	0
Module 2	18	18	0	18	0	18	0	0	0	0	0	0
Module 3	42	42	0	42	0	42	0	0	0	0	0	0
Module 4	80	80	0	80	0	80	0	0	0	0	0	0
Module 5	40	40	0	40	0	40	0	0	0	0	0	0
Module 6	40	40	0	40	0	40	0	0	0	0	0	0
Module 7	334	74	260	74	260	334	0	0	0	0	0	0
Module 8	430	80	350	80	268	348	0	82	82	0	0	0
Module 9	580	110	470	0	0	0	96	400	496	14	70	84
Module 10	560	110	450	0	0	0	74	268	342	36	182	218
Module 11	480	80	400	0	0	0	0	0	0	80	400	480
Module 12	48	48	0	0	0	0	0	0	0	48	0	48
Module 13	36	36	0	0	0	0	0	0	0	36	0	36
Module 14	54	54	0	0	0	0	0	0	0	54	0	54
Grand Total	2760	830	1930	392	528	920	170	750	920	268	652	920

4.5. Curriculum De l'Etablissement de formation

MODULE: 1

Se situer au regard du métier et de la démarche de formation

Durée de la formation

Théorie 12 h

Pratique 06h

N°	Sous compétences professionnelles	Activités professionnelles à couvrir / à exécuter	Savoirs théoriques nécessaires	
			Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, Autres
1.1	<i>Identifier et connaître le métier</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Connaitre le marché du travail. • Prendre connaissances des conditions de travail. • Informer sur les possibilités d'insertion professionnelles • Connaitre les tâches essentielles du métier. • Visiter un établissement de production de textiles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation de la filière du métier, • Présentation de la législation du travail. • Informations sur l'établissement et le lieu du travail. • Présentation des voies potentielles pour un futur emploi. • Avoir un aperçu sur l'historique du métier. 	
1.2	<i>Connaitre le parcours de formation</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Connaitre les différentes étapes de la formation par apprentissage et son organisation. • Les précautions puisées au regard de la santé et sécurité. • Donner une description générale : <ul style="list-style-type: none"> - du profil de formation en ennoblissemement. - du dispositif de formation et de son cursus. 	<ul style="list-style-type: none"> • Informations générales sur le déroulement de la formation • Présentation des champs d'activité et des compétences professionnelles • Rappeler le rôle et les missions du formateur et du maître d'apprentissage. • Définir le profil du métier. • Information générale sur le déroulement de la formation. 	

N°	Sous compétences professionnelles	Activités professionnelles à couvrir / à exécuter	Savoirs théoriques nécessaires	
			Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, Autres
		<ul style="list-style-type: none"> Donner l'importance à acquérir pour une formation solide qui répond aux besoins du marché du travail. 		
1.3	<i>S'informer sur le métier et son environnement professionnel</i>	<ul style="list-style-type: none"> Situer le métier dans sa filière, le secteur d'activités et les créneaux porteurs. Présenter les voies potentielles pour un futur emploi. 	<ul style="list-style-type: none"> Informations sur le secteur d'activité, le métier et ses perspectives. Les perspectives d'emploi et le dispositif public d'insertion professionnelle des jeunes. 	

MODULE: 2

Appliquer les règles de d'hygiène et de sécurité en milieu professionnel.

Durée de la formation

Théorie 12 h

Pratique 06 h

N°	Sous compétences professionnelles	Activités professionnelles à couvrir / à exécuter	Savoirs théoriques nécessaires	
			Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, Autres
2.1	Appliquer l'importance des règles d'hygiène.	<ul style="list-style-type: none"> Définir les règles d'hygiène et de sécurité au travail. 	<ul style="list-style-type: none"> Les notions élémentaires d'hygiène. Recommandations relatives à l'hygiène et la sécurité en milieu professionnel 	
2.2	Identifier les risques d'accidents et les maladies professionnelles.	<ul style="list-style-type: none"> Déterminer les risques généraux d'accidents et maladies professionnelles liés au métier et leurs causes principales Appliquer les règles d'hygiène. Mettre en œuvre les moyens et les mesures d'hygiène. Identifier les risques et les maladies professionnelles liés à l'exécution des activités professionnelles et l'utilisation <ul style="list-style-type: none"> - des outils et des machines - des produits nocifs - du courant électrique Défini les moyens de protection individuelle (tenue de travail, chaussures, gants...) 	<ul style="list-style-type: none"> Les règles d'hygiène et de sécurité spécifique au métier Les maladies professionnelles causées par le métier. Le comportement adapté en cas d'accident. 	

Nº	Sous compétences professionnelles	Activités professionnelles à couvrir / à exécuter	Savoirs théoriques nécessaires	
			Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, Autres
2.3	Définir et appliquer les mesures et moyens de protection collective	<ul style="list-style-type: none"> • Définir les moyens et les mesures de protection collective (Organisation de travail, rangement, aération, ventilation, plan d'évacuation, issue de secours) • Appliquer les mesures de protection collective • Identifier les mesures de lutte contre l'incendie. • Respecter le règlement intérieur. 	<ul style="list-style-type: none"> • les principales causes et circonstances des maladies professionnelles et les moyens de leur prévention. 	
2.4	Définir les risques d'utilisation des produits nocifs et les mesures préventives applicables.	<ul style="list-style-type: none"> • Distinguer les différents produits chimiques. • Prendre conscience de leurs conséquences sur la santé de l'individu. • Utiliser les moyens de protection pendant l'exercice du métier. • réagir et donner les 1ers soins en cas d'accident. 	<ul style="list-style-type: none"> • Risques de la profession. • Action des produits chimiques sur l'organisme. • Causes et circonstances d'accidents (brûlures, allergies, irritation des yeux.....) • Précaution à prendre en cas de blessures, brûlures, choc électrique etc.... 	

MODULE: 3 **Appliquer les notions de base de la langue d'enseignement et maîtriser les formules de calcul arithmétique.**

Durée de la formation

Théorie 30 h

Pratique 12 h

N°	Sous compétences professionnelles	Activités professionnelles à couvrir / à exécuter	Savoirs théoriques nécessaires	
			Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, Autres
3.1	Appliquer les techniques d'expression orale et écrite.	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre note d'une commande. • Elaborer des fiches techniques de maintenance. • Identifier les documents de travail (Devis, Facture.....) • Utiliser un langage technique et professionnel. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les notions de base de la lecture et de l'écriture : les éléments composant une phrase, grammaire la conjugaison, la ponctuation • Technique de rédaction d'un document • Les différents documents utilisés dans le métier (spécialité) • Technique d'expression et de communication professionnelle liée au métier. 	
3.2	Utiliser les notions fondamentales d'arithmétique.	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer les formules de base de l'arithmétique. • Appliquer les notions élémentaires des nombres entiers. • Calculer les quantités, les rapports, les proportions et les pourcentages. 		<ul style="list-style-type: none"> • Les quatre opérations • PPCM et PGCD • Les rapports et proportions • Pourcentage
3.3	Appliquer les notions fondamentales de géométrie plane	<ul style="list-style-type: none"> • Tracer les différentes formes de base de la géométrie • Calculer les périmètres, les surfaces 	<ul style="list-style-type: none"> • Les lignes et les figures géométriques 	<ul style="list-style-type: none"> • Notions de géométrie plane • Formules de calculs
3.4	Utiliser les notions de mesure	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les unités de mesure • Convertir des unités de mesure 	<ul style="list-style-type: none"> • Les instruments de mesure liés au métier (spécialité) 	<ul style="list-style-type: none"> • Les unités de mesure • Conversion d'unités de mesure

Durée de la formation

Théorie 40 h

Pratique 40 h

Nº	Sous compétences professionnelles	Activités professionnelles à couvrir / à exécuter	Savoirs théoriques nécessaires	
			Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, Autres
4.1	<i>Identifier le matériel de la teinture</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Déterminer les notions de base en teinture • Décrire le matériel 	<ul style="list-style-type: none"> • Le matériel et domaine d'utilisation de la machine JIGGER • Matériel lié à la réalisation de la teinture <ul style="list-style-type: none"> - Les bacs - Les autoclaves - Les séchoirs • Entretien du matériel 	<ul style="list-style-type: none"> • Rappel sur notions d'hygiène et de sécurité. • Conduite à tenir lors de l'utilisation du matériel
4.2	<i>Identifier le matériel de l'impression</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Déterminer les notions de base en impression <ul style="list-style-type: none"> - Gravure - Sérigraphie • Décrire le matériel 	<ul style="list-style-type: none"> • Le matériel et domaine d'utilisation de la machine Imprimeuse <ul style="list-style-type: none"> - La gravure - La sérigraphie • Matériel lié à la réalisation de l'impression par gravure <ul style="list-style-type: none"> - Cadre plat - Cadre rotatif • Matériel lié à la réalisation de l'impression par sérigraphie <ul style="list-style-type: none"> - Cadre plat - Cadre rotatif - Papier transfert 	<ul style="list-style-type: none"> • Rappel sur notions d'hygiène et de sécurité. • Conduite à tenir lors de l'utilisation du matériel

N°	Sous compétences professionnelles	Activités professionnelles à couvrir / à exécuter	Savoirs théoriques nécessaires	
			Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, Autres
			<ul style="list-style-type: none"> • Matériel lié à la réalisation de l'impression <ul style="list-style-type: none"> - Les bacs - La vaporiseuse - La laveuse - le séchoir • Entretien du matériel 	<ul style="list-style-type: none"> • Rappel sur notions d'hygiène et de sécurité. • Conduite à tenir lors de l'utilisation du matériel
4.3	<i>Identifier le matériel de l'apprêtage</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Déterminer les notions de base en apprêtage <ul style="list-style-type: none"> - Physique (Mécanique) - Chimique • Décrire le matériel 	<ul style="list-style-type: none"> • Le matériel et domaine d'utilisation de la machine Polymérisante • Matériel lié à la réalisation de l'apprêtage <ul style="list-style-type: none"> - Les bacs - La racle - le séchoir • Entretien du matériel 	<ul style="list-style-type: none"> • Rappel sur notions d'hygiène et de sécurité. • Conduite à tenir lors de l'utilisation du matériel

Durée de la formation

Théorie 20 h

Pratique 20 h

N°	Sous compétences professionnelles	Activités professionnelles à couvrir / à exécuter	Savoirs théoriques nécessaires	
			Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, Autres
5.1	Identifier les textiles	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les matières textiles <ul style="list-style-type: none"> ▪ Composition <ul style="list-style-type: none"> - Origine de la matière - Domaines d'utilisation • Définir les différents types de textiles <ul style="list-style-type: none"> - Les matières naturelles - Les matières artificielles • Identifier une armure <ul style="list-style-type: none"> - Les armures de base - Les armures combinées 	<ul style="list-style-type: none"> • Technologie des textiles <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les fibres naturelles <ul style="list-style-type: none"> - Végétale - Animale ▪ Les fibres artificielles ▪ Les fibres synthétiques • Le textile <ul style="list-style-type: none"> - Tissu tissé - Tissu non tissé • Notions sur le processus de fabrication du tissu. 	<ul style="list-style-type: none"> • Méthode d'identification <ul style="list-style-type: none"> - Physique (Combustion) - Chimique (Réaction chimique) • Notions sur le contrôle des tissus
5.2	Déterminer les caractéristiques des supports textiles	<ul style="list-style-type: none"> • Définir les caractéristiques de la matière <ul style="list-style-type: none"> ▪ Physiques ▪ Mécaniques ▪ Chimiques • Décrire le matériel utilisé 	<ul style="list-style-type: none"> • Méthode de mesure des caractéristiques de la matière textiles 	<ul style="list-style-type: none"> • La technologie des tissus <ul style="list-style-type: none"> - Les fibres - Origine et structure de la matière • Matériel de métrologie • Mode opératoire

Durée de la formation

Théorie 20 h

Pratique 20 h

N°	Sous compétences professionnelles	Activités professionnelles à couvrir / à exécuter	Savoirs théoriques nécessaires	
			Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, Autres
6.1	Enumérer les notions de base de la chimie	<ul style="list-style-type: none"> • Définir les états de la matière <ul style="list-style-type: none"> - Etat solide - Etat liquide - Etat gazeux • Réaliser les réactions chimiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Constitution de la matière <ul style="list-style-type: none"> - l'atome - la molécule • Notions acido- basique et le PH • Réaction chimique <ul style="list-style-type: none"> - Notions fondamentales - Liaisons chimiques - Différentes réactions - Produits utilisés 	<ul style="list-style-type: none"> • Rappel sur notions d'hygiène et de sécurité. • Conduite à tenir lors de l'utilisation du matériel
6.2	Lire et interpréter les analyses	<ul style="list-style-type: none"> • Décrire une lecture des analyses d'une solution • Interpréter les analyses d'une solution • Décrire les principes de dosage • Décrire le matériel de dosage • Lire et interpréter les résultats 	<ul style="list-style-type: none"> • Décrire les expressions d'une concentration <ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage - Degré chloré - Degré baumé - Notions de densité et de pureté • Décrire les principes de dosage • Les différents dosages <ul style="list-style-type: none"> - Dosage Acido basique - Dosage Oxydo réduction 	<ul style="list-style-type: none"> • Rappel sur notions d'hygiène et de sécurité. • Conduite à tenir lors de l'utilisation du matériel

CHAMP D'ACTIVITE 2		PRETRAITEMENT DU TISSU ECRU		
MODULE: 7		Réaliser un lavage.		
Durée de la formation		Théorie 24 h		Pratique 50 h
N°	Sous compétences professionnelles	Activités professionnelles à couvrir / à exécuter	Savoirs théoriques nécessaires	
			Techniques et Technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle
7.1	<i>Définir un prétraitemet</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Décrire l'importance des procédés de prétraitemet • Définir les procédés de prétraitemet <ul style="list-style-type: none"> - Prétraitemet selon la nature de la matière. - Prétraitemet des mélanges (Mixtes) 	<ul style="list-style-type: none"> • Les différentes impuretés des produits textiles 	<ul style="list-style-type: none"> • Rappel sur technologie des textiles <ul style="list-style-type: none"> - Tissu naturel. - Tissu artificiel.
7.2	<i>Identifier un produit chimique</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Définir un produit chimique <ul style="list-style-type: none"> - Tensioactifs - Mouillabilité, - Effet détergent • Définir la technique de préparation des produits 	<ul style="list-style-type: none"> • Produits chimiques utilisés en préparation 	<ul style="list-style-type: none"> • Rappel sur notions du PH
7.3	<i>Réaliser un lavage.</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Distinguer les différents procédés de prétraitemet selon : <ul style="list-style-type: none"> - La nature de la matière - La nature du support - La nature du procédé 	<ul style="list-style-type: none"> • Programmation des machines <ul style="list-style-type: none"> - Manuel de programmation • Paramètres de réglage 	<ul style="list-style-type: none"> • Consigne de sécurité

N°	Sous compétences professionnelles	Activités professionnelles à couvrir / à exécuter	Savoirs théoriques nécessaires	
			Techniques et Technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle
		<ul style="list-style-type: none"> • Décrire la machine laveuse. • Préparer le bain. • Effectuer le lavage. <ul style="list-style-type: none"> - Lavage sans tension - Lavage avec tension. • Effectuer le rinçage. <ul style="list-style-type: none"> - Rinçage à froid - Vidange 	<ul style="list-style-type: none"> • Caractéristiques • Entretien. • Processus de lavage <ul style="list-style-type: none"> - Tensioactifs - Paramètre de température - Dégradation 	<ul style="list-style-type: none"> • Notions sur le PH <ul style="list-style-type: none"> - Acide - Neutre - Basique. • Notion de température. • Notion de thermodynamique
7.4	Appliquer une thermofixation	<ul style="list-style-type: none"> • Décrire la machine Thermofixeuse. • Vérifier et contrôler la mise en marche. 	<ul style="list-style-type: none"> • Caractéristique. • Entretien. • La thermofixation. <ul style="list-style-type: none"> - Paramètres de réglage 	<ul style="list-style-type: none"> • Rappel sur la température. • Consigne de sécurité • Rappel sur la structure des tissus
7.5	Appliquer un égalisage.	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser la machine égaliseuse • Vérifier et contrôler la mise en marche. 	<ul style="list-style-type: none"> • Caractéristique. • Entretien. • L'égalisage <ul style="list-style-type: none"> - Paramètres de réglage 	<ul style="list-style-type: none"> • Rappel sur la température. • Consigne de sécurité • Rappel sur la structure des tissus

MODULE: 8		Réaliser un blanchiment		
Durée de la formation		Théorie 30 h	Pratique 50 h	
N°	Sous compétences professionnelles	Activités professionnelles à couvrir / à exécuter	Savoirs théoriques nécessaires	
			Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle
8.1	<i>Identifier le procédé du blanchiment</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Distinguer les différents équipements de blanchiment selon : <ul style="list-style-type: none"> - La nature de la matière - La nature du support - La nature du procédé • Régler les machines 	<ul style="list-style-type: none"> • Processus de blanchiment <ul style="list-style-type: none"> - Tensioactifs. - Paramètre de température. - Dégradation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rappel sur technologie des tissus <ul style="list-style-type: none"> - Les fibres naturelles - Les fibres artificielles - Les fibres synthétiques • Rappel de notions de chimie. <ul style="list-style-type: none"> - Composition de solutions actives
8.2	<i>Réaliser un blanchiment</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Préparer le bain. <ul style="list-style-type: none"> - Eau de javel. - Eau oxygéné. • Réaliser un blanchiment. <ul style="list-style-type: none"> - Vérifier et contrôler la mise en marche. 		

CHAMP D'ACTIVITE 3**FINISSAGE.**

MODULE: 9

Réaliser les teintures.

Durée de la formation

Théorie 50 h

Pratique 60 h

N°	Sous compétences professionnelles	Activités professionnelles à exécuter	Savoirs théoriques nécessaires	
			Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle
9.1	<i>Maitriser les techniques de teinture.</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Définir les procédés de teinture. • Identifier la matière première. • Identifier les colorants à utiliser. • Régler les machines. 	<ul style="list-style-type: none"> • La teinture. <ul style="list-style-type: none"> - Par épuisement. - Par thermo collage. • Les colorants <ul style="list-style-type: none"> - Colorant soluble. - Colorant insoluble. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rappel des notions de chimie • Rappel sur les tissus <ul style="list-style-type: none"> - Tissu naturel. - Tissu artificiel. • rappel du matériel utilisé <ul style="list-style-type: none"> - Machines (Jigger, autoclave) - Processus de teinture
9.2	<i>Réaliser une teinture.</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Préparer le bain. • Appliquer la teinture. • Fixer les colorants. 	<ul style="list-style-type: none"> • La recette. <ul style="list-style-type: none"> - Colorants - Milieu (PH) - Réactif (Auxiliaire). 	<ul style="list-style-type: none"> • Notion de physique <ul style="list-style-type: none"> - Thermodynamique

MODULE: 10		Réaliser les impressions.		
Durée de la formation		Théorie 50 h	Pratique 60 h	
N°	Sous compétences professionnelles	Activités professionnelles à exécuter	Savoirs théoriques nécessaires	
			Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle
10.1	<i>Identifier les techniques d'impression.</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Définir les procédés d'impressions. • Identifier la matière première. • Identifier les colorants utilisés. • Régler les machines. 	<ul style="list-style-type: none"> • Gravure. • Sérigraphie • L'impression. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rappel des notions de chimie <ul style="list-style-type: none"> - Composition de solutions actives • Rappel sur les tissus. • Description du matériel utilisé <ul style="list-style-type: none"> - Machine (Imprimeuse) - Processus d'impression
10.2	<i>Réaliser une impression.</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Préparer la pate • Effectuer l'impression par gravure. <ul style="list-style-type: none"> - Cadre plat. - Cadre rotatif. • Effectuer l'impression par sérigraphie. <ul style="list-style-type: none"> - Cadre plat. - Cadre rotatif. • Fixer les colorants 	<ul style="list-style-type: none"> - Recette - Paramètre de réglage. (Vitesse, synchronisation, température.....) • Le matériel utilisé • Processus d'impression 	
10.3	<i>Réaliser un lavage</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Définir le lavage. • Définir les paramètres <ul style="list-style-type: none"> - Solution savonneuse • Régler la machine. • Réaliser un lavage • Réaliser un séchage 	<ul style="list-style-type: none"> • Description du matériel utilisé <ul style="list-style-type: none"> - Machine (Laveuse) 	<ul style="list-style-type: none"> • Rappel des notions de chimie

MODULE: 11		Réaliser les apprêts.		
Durée de la formation		Théorie 30 h	Pratique 50 h	
N°	Sous compétences professionnelles	Activités professionnelles à couvrir / à exécuter	Savoirs théoriques nécessaires	
			Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle
11.1	<i>Identifier la matière première.</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Définir les procédés d'apprêtage • Identifier la matière première. • Identifier les types d'apprêts 	<ul style="list-style-type: none"> • Types d'apprêt <ul style="list-style-type: none"> - Apprêts chimiques - Apprêts mécaniques 	<ul style="list-style-type: none"> • Rappel sur technologie des tissus. <ul style="list-style-type: none"> - Les fibres naturelles - Les fibres artificielles - Les fibres synthétiques
11.2	<i>Réaliser un apprêtage.</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser le matériel et les moyens de protection. • Régler les différents paramètres • Définir les opérations de démarrage 	<ul style="list-style-type: none"> • Le matériel utilisé <ul style="list-style-type: none"> - Machine (Polymérisuse) • La pate <ul style="list-style-type: none"> - Constitutions. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rappel sur les règles de sécurité. • Notion de chimie. <ul style="list-style-type: none"> - Auxiliaire chimique - Notion de PH.
11.3	<i>Réaliser une imprégnation.</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Effectuer l'apprêtage physique. • Effectuer l'apprêtage chimique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Calandrage • Enduction. • Délavage 	

CHAMP D'ACTIVITE 4**FORMATION COMPLEMENTAIRE**

MODULE: 12

Appliquer les notions de base en organisation et gestion de l'entreprise et l'esprit entrepreneurial

Durée de la formation

Théorie 30 h

Pratique 18 h

N°	Sous compétences professionnelles	Activités professionnelles à exécuter	Savoirs théoriques nécessaires	
			Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle
12.1	Identifier les différentes organisations et fonctions essentielles de l'entreprise et tâches y afférentes	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les différentes organisations de l'entreprise : <ul style="list-style-type: none"> -Type d'entreprise - Structure hiérarchiques - Structures fonctionnelles • Identifier les fonctions et ses tâches essentielles. <ul style="list-style-type: none"> - La fonction gestion et ses tâches essentielles - La fonction financière et ses tâches principales - La fonction production - La fonction commerciale 	<ul style="list-style-type: none"> • Les statuts d'entreprise (EPE, SPA, SARL, EURL, etc.) • La composante d'une entreprise (organigramme, ressource humaine, équipements • Bilan financier, rendement • Règlement intérieur d'une entreprise 	

N°	Sous compétences professionnelles	Activités professionnelles à exécuter	Savoirs théoriques nécessaires	
			Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle
12.2	<i>Identifier les notions de base de l'offre et la demande, de la rentabilité et de la facturation</i>	<ul style="list-style-type: none"> Identifier les notions de base sur les couts de revient, le rendement d'une main d'œuvre qualifiée (temps unitaire) Définir les principes et la fonction de régulation du marché sur le cout des biens et services proposés Rédiger et établir une facture et les démarches de recouvrement 	<ul style="list-style-type: none"> Cheminement de base sur le calcul du rendement d'une main d'œuvre (taux horaire) Barème des prix en vigueur relatif aux prestations de service 	
12.3	<i>Développer les notions de base d'une approche entrepreneuriale</i>	<ul style="list-style-type: none"> Comprendre le fait d'orienter un projet vers les besoins du client et les opportunités du marché Identifier les avantages et l'intérêt de proposer des produits nouveaux Distinguer les différentes fonctions et leur interaction en matière de produit, de prix, de marché et de promotion 	<ul style="list-style-type: none"> Les notions et principes de satisfaction des besoins de client Les avantages des produits novateurs Les principes de base de la liaison : produit, prix et promotion 	
12.4	<i>Développer les principes de base pour une auto évaluation de ses capacités professionnelles</i>	<ul style="list-style-type: none"> Identifier les exigences de la fonction «entreprenariat» Définir les compétences essentielles de cette fonction telles que l'expérience professionnelle approfondie et la maîtrise du métier Mesurer ses capacités professionnelles et personnelles pour mener à bien un projet Définir les atouts nécessaires à un Entrepreneur pour réussir son projet. 	<ul style="list-style-type: none"> Les règles élémentaires pour monter et réaliser un projet qui réussi Les atouts et les motivations nécessaires à un promoteur de projet 	

MODULE: 13		S'informer sur les éléments d'aide à l'insertion professionnelle		
		Durée de la formation	Théorie 24 h	Pratique 12 h
N°	Sous compétences professionnelles	Activités professionnelles à couvrir / à exécuter	Savoirs théoriques nécessaires	
			Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle
13.1	<i>Elaborer un curriculum vitae (cv)</i>	<ul style="list-style-type: none"> S'informer sur les avantages d'un CV bien élaboré et de son utilisation Identifier la structure et le rôle d'un curriculum vitae (CV) Décrire les composantes avec précision : identité, cursus et profil de formation, expérience professionnelle, qualités personnelle, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> Modèle de rédaction d'un curriculum vitae Les principes directeurs et les avantages de l'utilisation d'un CV 	
13.2	<i>Rédiger une lettre de motivation (demande d'emploi).</i>	<ul style="list-style-type: none"> Identifier la structure d'une demande d'emploi (expéditeur, destinataire, l'objet, la date) Définir les éléments pertinents de ma demande d'emploi : référence de formation, expériences, présentation, âge.....etc. Formuler et personnaliser la demande par la volonté d'obtenir l'emploi, la disponibilité, la loyauté et l'engagement. 	<ul style="list-style-type: none"> Modèle de rédaction de la demande d'emploi Les techniques de communication 	

N°	Sous compétences professionnelles	Activités professionnelles à couvrir / à exécuter	Savoirs théoriques nécessaires	
			Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle
13.3	Préparer et réaliser un entretien d'embauche.	<ul style="list-style-type: none"> • Saisir l'importance de se préparer à un entretien d'embauche. • Manifester son intérêt pour l'emploi et faire preuve de courtoisie au moment de l'entrevue. • Distinguer les différents types d'entrevue, et tenant compte de leurs atouts. • Rechercher des informations sur : <ul style="list-style-type: none"> _ l'entreprise : Sa place et son importance sur le marché, ses produits et ses perspectives _ le futur métier envisagé : ses exigences et les conditions de son exercice. 	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien d'embauche • Les différents types d'entrevues • Les simulations. 	
13.4	Identifier les techniques de recherche d'emploi et les démarches pour l'auto emploi.	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les structures du service public chargé de l'emploi. • Identifier les formalités d'inscription comme demandeur d'emploi. • Rechercher les informations sur les entreprises et leurs besoins en main d'œuvre qualifiée. • Rechercher les informations sur le dispositif d'aide à l'emploi mis en place par l'état. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le service public chargé de l'emploi : localisation et missions (ANEM_ALEM, la commune etc.) • Le tissu économique de la région et de la localité. • Le dispositif d'aide à l'emploi mis en place par l'état : DIPJ_ENSEJ_ANGEM etc. 	

MODULE: 14		S'initier à l'utilisation de l'outil informatique.		
N°	Sous compétences professionnelles	Activités professionnelles à couvrir / à exécuter	Savoirs théoriques nécessaires	
			Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle
14.1	<i>Identifier les éléments composants un poste de travail</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Déterminer la composition d'un poste de travail informatique. • Définir la fonction de chaque élément du poste de travail informatique. • Installer et connecter les périphériques d'entrée/sortie. 	<ul style="list-style-type: none"> • Notion de base de l'informatique et principales définitions. • Présentation des éléments composant le poste de travail informatique : l'écran, le clavier, la souris, l'unité centrale (boîtier d'alimentation, lecteur CD Rom, lecteur disquettes le disque dur, la carte mère, le micro-processeur, la rame, la carte vidéo, la carte son et la carte réseau l'imprimante, l'onduleur, le modem, le web com., le scanner etc. • Directives et précaution de raccordement des différents éléments. 	
14.2	<i>Exploiter un micro ordinateur (système d'exploitation)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier le système d'exploitation. • Utiliser les principales fonctions du système d'exploitation Windows. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'environnement Windows • Bureau et fenêtres : poste de travail, corbeille, menu démarrer. • Les fichiers et les dossiers : créer, Nommer, rechercher, copier, déplacer et supprimer.// 	

N°	Sous compétences professionnelles	Activités professionnelles à couvrir / à exécuter	Savoirs théoriques nécessaires	
			Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle
14.3	<i>Utiliser le logiciel de traitement de texte et de calcul</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Traiter un texte. • Utiliser un tableur. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le traitement de texte : la saisie, la mise en forme, la correction d'orthographe et de grammaire. • Les tableaux. • Les barres de menu • Les fonctions • Les graphes • L'impression : la mise en page l'aperçu avant impression 	

4.6. Curriculum et plan de formation De l'entreprise formatrice

CHAMP D'ACTIVITE 2**PRETRAITEMENT DU TISSU ECRU**

MODULE: 7

Réaliser un lavage

Durée de la formation : 260 h

Nº	Sous Compétences professionnelles à acquérir	Activités professionnelles à exécuter	Mise en œuvre du programme et plan de formation en entreprise (1)		Appréciation de l'apprenti par le Maitre d'apprentissage (2)					
			Entreprise	E.F.P.	1	2	3	4	5	6
7.1	Réaliser un prétraitement	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer les procédés de prétraitement selon la nature de la matière. • appliquer les procédés de prétraitement des mélanges (Mixtes) 								
7.2	Manipuler un produit chimique	<ul style="list-style-type: none"> • Préparer le produit chimique <ul style="list-style-type: none"> - Tensioactifs - Mouillabilité, - Effet détergent • Appliquer la technique de préparation des produits 								
7.3	Réaliser un lavage.	<ul style="list-style-type: none"> • Choisir le procédé de prétraitement selon : <ul style="list-style-type: none"> - La nature de la matière - La nature du support - La nature du procédé 								

1) A confirmer par une croix (X) pour chaque sous compétence réalisée au sein de l'entreprise ou à couvrir par l'EFP

(2) Cette partie est à remplir au cours de la formation selon la grille de notation et d'évaluation

N°	Sous Compétences professionnelles à acquérir	Activités professionnelles à exécuter	Mise en œuvre du programme et plan de formation en entreprise (1)		Appréciation de l'apprenti par le Maître d'apprentissage (2)					
			Entreprise	E.F.P.	1	2	3	4	5	6
		<ul style="list-style-type: none"> • Préparer le bain. <ul style="list-style-type: none"> - Remplir les cuves (eau +solution active) - Régler les paramètres de température. • Effectuer le lavage. <ul style="list-style-type: none"> - lavage sans tension - lavage avec tension. • Effectuer le rinçage. <ul style="list-style-type: none"> - Rinçage à froid - Vidange 								
7.4	Appliquer une thermofixation	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser la machine thermo fixe use. <ul style="list-style-type: none"> - caractéristique. - entretien. • Vérifier et contrôler la mise en marche. 								

(1) A confirmer par une croix (X) pour chaque sous compétence réalisée au sein de l'entreprise ou à couvrir par l'EFP

(2) Cette partie est à remplir au cours de la formation selon la grille de notation et d'évaluation

N°	Sous Compétences professionnelles à acquérir	Activités professionnelles à exécuter	Mise en œuvre du programme et plan de formation en entreprise (1)		Appréciation de l'apprenti par le Maître d'apprentissage (2)					
			Entreprise	E.F.P.	1	2	3	4	5	6
7.5	Appliquer un égalisage.	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser la machine égaliseuse <ul style="list-style-type: none"> - caractéristique - Entretien. • Utiliser et contrôler la mise en marche. 								

1) A confirmer par une croix (X) pour chaque sous compétence réalisée au sein de l'entreprise ou à couvrir par l'EFP

(2) Cette partie est à remplir au cours de la formation selon la grille de notation et d'évaluation

MODULE: 8

Réaliser un blanchiment

Durée de la formation : 350 h

N°	Sous Compétences professionnelles à acquérir	Activités professionnelles à exécuter	Mise en œuvre du programme et plan de formation en entreprise (1)		Appréciation de l'apprenti par le Maître d'apprentissage (2)					
			Entreprise	E.F.P.	1	2	3	4	5	6
8.1	<i>Identifier la nature de tissu.</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les différents tissus. <ul style="list-style-type: none"> - Tissus naturel. - Tissus artificiel. • Identifier la matière première. 								
8.2	<i>Réaliser un blanchiment</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Choisir les différents équipements de blanchiment selon : <ul style="list-style-type: none"> - La nature de la matière - La nature du support - La nature du procédé • Préparer le bain. <ul style="list-style-type: none"> - Eau de javel. - Eau oxygéné. • Réaliser un blanchiment. <ul style="list-style-type: none"> - Vérifier et contrôler la mise en marche. 								

(1) A confirmer par une croix (X) pour chaque sous compétence réalisée au sein de l'entreprise ou à couvrir par l'EFP

(2) Cette partie est à remplir au cours de la formation selon la grille de notation et d'évaluation

Durée de la formation : 470 h

N°	Sous Compétences professionnelles à acquérir	Activités professionnelles à exécuter	Mise en œuvre du programme et plan de formation en entreprise (1)		Appréciation de l'apprenti par le Maître d'apprentissage (2)					
			Entreprise	E.F.P.	1	2	3	4	5	6
9.1	Appliquer les techniques de teinture.	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer les procédés de teinture. <ul style="list-style-type: none"> - Par épuisement. - Par thermo collage. • Appliquer les colorants à utiliser. • Régler les machines. 								
9.2	Réaliser une teinture.	<ul style="list-style-type: none"> • Préparer le bain. <ul style="list-style-type: none"> - Recettes. - Paramètres (vapeur, pression...., • Effectuer la teinture. • Fixer les colorants. 								

(1) A confirmer par une croix (X) pour chaque sous compétence réalisée au sein de l'entreprise ou à couvrir par l'EFP

(2) Cette partie est à remplir au cours de la formation selon la grille de notation et d'évaluation

Durée de la formation : 450 h

N°	Sous Compétences professionnelles à acquérir	Activités professionnelles à exécuter	Mise en œuvre du programme et plan de formation en entreprise (1)		Appréciation de l'apprenti par le Maître d'apprentissage (2)					
			Entreprise	E.F.P.	1	2	3	4	5	6
10.1	Appliquer les techniques d'impression.	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer les procédés d'impressions. <ul style="list-style-type: none"> - Gravure. - Sérigraphie. • Choisir les colorants. • Régler les machines. • Préparer la pate 								
10.2	Réaliser une impression.	<ul style="list-style-type: none"> • Effectuer l'impression par gravure. • Effectuer l'impression par sérigraphie. • Fixer les colorants 								
10.3	Réaliser un lavage	<ul style="list-style-type: none"> • Régler la machine. • Effectuer un lavage. • Réaliser un séchage 								

(1) A confirmer par une croix (X) pour chaque sous compétence réalisée au sein de l'entreprise ou à couvrir par l'EFP

(2) Cette partie est à remplir au cours de la formation selon la grille de notation et d'évaluation

CHAMP D'ACTIVITE 3**FINISSAGE**

MODULE: 11

Réaliser les apprêtsages

Durée de la formation : 400 h

N°	Sous Compétences professionnelles à acquérir	Activités professionnelles à exécuter	Mise en œuvre du programme et plan de formation en entreprise (1)		Appréciation de l'apprenti par le Maître d'apprentissage (2)					
			Entreprise	E.F.P.	1	2	3	4	5	6
11.1	Appliquer les techniques d'apprêtsages	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer les procédés d'apprêtsages <ul style="list-style-type: none"> - Procédé physique. - Procédé chimique • Appliquer les types d'apprêts. 								
11.2	Réaliser un apprêtage.	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser le matériel et les moyens de protection. • Régler les différents paramètres 								
11.3	Réaliser une imprégnation.	<ul style="list-style-type: none"> • Effectuer l'apprêtage physique. <ul style="list-style-type: none"> - Calandrage. • Effectuer l'apprêtage chimique. <ul style="list-style-type: none"> - Enduction. - Délavage 								

(1) A confirmer par une croix (X) pour chaque sous compétence réalisée au sein de l'entreprise ou à couvrir par l'EFP

(2) Cette partie est à remplir au cours de la formation selon la grille de notation et d'évaluation

1. Grille de notation et d'évaluation des compétences professionnelles

Degrés	Signification	Mentions	Notes
1	Une performance correspondant aux exigences d'une manière exceptionnelle	excellent	moins de 20 – 18
2	Une performance correspondant très bien aux exigences	très bien	moins de 18 - 15
3	Une performance correspondant entièrement bien aux exigences	bien	moins de 15 - 12
4	Une performance correspondant assez bien aux exigences	assez bien (moyen)	moins de 12 - 10
5	Une performance caractérisée par des insuffisances et qui ne répond pas aux exigences , mais qui relève des connaissances de base permettant de corriger les insuffisances dans un délai relativement court	insuffisant	moins de 10 - 6
6	Une performance qui ne correspond pas aux exigences . Les connaissances de base sont si incomplètes que les insuffisances ne peuvent pas être corrigées dans un délai relativement court	très insuffisant	moins de 6 - 0

2. Grille d'évaluation des qualités personnelles et comportementales

Evaluation en rapport avec la grille de notation						
Indicateurs Critères	1	2	3	4	5	6
	moins de de 20 – 18	moins de 18 - 15	moins de 15 - 12	moins de 12 - 10	moins de 10 - 6	moins de 6 - 0
Intérêt au travail	Intérêt soutenu	Intérêt appréciable	Intérêt moyen	Intérêt insuffisant	Peu d'intérêt	Sans intérêt
Esprit d'initiative	Sans élevé d'initiative	Initiative remarquée	Initiative ponctuelle	Initiative limitée	Initiative très limitée	Sans initiative
Organisation et hygiène	Très bonne organisation et hygiène	Organisé et soigneux	Ordre et hygiène moyens	Ordre et hygiène insuffisants	Peu ordonné	Sans ordre ni hygiène
Comportement et sociabilité	Exemplaire	Correct	Acceptable	Insuffisant	Caractériel et peu ouvert	Négligé et individuel
Ponctualité et assiduité	Très ponctuel et assidu	Retards et absences très rares	Retards et absences rares	Retards et absences notables	Retards et absences répétées	Retards et absences fréquents

5. Mise en œuvre du programme de formation: Organisation pédagogique et évaluation des compétences

5.1. Organisation pédagogique de la formation

Le programme de formation par apprentissage est mis en œuvre conjointement par l'EFP et l'entreprise formatrice. Pour garantir une qualité de formation à l'apprenti, il est indispensable d'organiser les relations de travail entre le maître d'apprentissage et le formateur et d'assurer leur étroite collaboration par des rencontres régulières et permanentes.

Le programme de formation est le document de base qui définit les compétences à acquérir par l'apprenti durant son cursus de formation. Il constitue un outil pédagogique de référence pour le formateur et le maître d'apprentissage qui doivent organiser chacun dans son domaine, leur action de formation conformément à la structuration des différents modules de formation en respectant particulièrement les temps consacrés à chaque module.

L'organisation pédagogique de la formation de l'apprenti dans son volet mise en œuvre, est définie dans son ensemble par l'EFP qui coordonne le déroulement du cursus de l'apprenti.

L'EFP fixe en relation avec l'entreprise formatrice, l'emploi du temps en définissant les périodes de la FTTC et les périodes de la formation pratique en entreprise, en tenant compte du volume horaire défini par le programme de formation.

L'emploi du temps fixé est communiqué aux formateurs chargés du suivi et de la FTTC et au maître d'apprentissage ainsi qu'à l'apprenti. L'ATP chargé de l'apprentissage assure la coordination entre les différents intervenants et veille au respect de l'emploi du temps.

5.2. Organisation de la formation au sein de l'établissement de formation

Pour être efficace, la formation théorique et technologique complémentaire (FTTC) au sein de l'EFP, doit être organisée de façon méthodique dans ses différents volets depuis la rentrée en formation jusqu'à l'examen de fin d'apprentissage :

- Organisation et harmonisation des rentrées
- Constitution de groupes homogènes d'apprentis
- Affectation de formateurs de la spécialité pour les cours de la FTTC
- Désignation des salles de cours et des ateliers pour les travaux pratiques avec les équipements et la matière d'œuvre nécessaires en fonction du programme de formation
- Préparation des aides didactiques à remettre à l'apprenti
- Organisation et gestion des évaluations périodiques des compétences
- Préparation et organisation de l'examen de fin d'apprentissage.

5.2.1. Organisation des rentrées en formation par apprentissage

La rentrée en formation par apprentissage est un moment fort dans le déroulement du cursus de l'apprenti. Elle doit être organisée minutieusement de l'accueil de l'apprenti jusqu'au lancement concret de la formation.

(1) Harmonisation des rentrées :

Pour des raisons évidentes d'efficacité et de qualité de la formation ainsi que de coordination des activités pédagogiques, il est indispensable de fixer une même date de

rentrée en apprentissage pour tous les apprentis d'un même groupe de façon à permettre un déroulement régulier de leur cursus de formation.

Ainsi le suivi de la formation pratique et les évaluations périodiques des compétences acquises deviennent plus aisées et faciles à programmer.

Il est recommandé d'organiser **deux (02) rentrées en apprentissage par an** à une date préalablement fixée (octobre et février), en rapport avec les périodes de validation des contrats d'apprentissage.

Afin d'exploiter au maximum les opportunités de formation révélées tardivement, il peut être envisagé exceptionnellement une 3^{ème} rentrée (avril) dont la date doit être fixée également au préalable.

(2) Constitution des groupes homogènes d'apprentis :

Après la validation des contrats d'apprentissage et sous la coordination de la DFEP, les EFP en collaboration avec le CAAL, doivent constituer des groupes homogènes d'apprentis ayant un même niveau d'accès et une même spécialité. Chaque groupe ne devrait pas dépasser le nombre de 25 apprentis.

En raison de la difficulté objective, liée aux effectifs réduits de certaines spécialités dans un même établissement, il est préconisé 3 cas possibles :

- Au sein d'un même établissement, il est recommandé d'organiser **un groupe pour une spécialité** à chaque fois que l'effectif des apprentis est suffisant ;
- Si l'effectif des apprentis est insuffisant, il est recommandé d'organiser **un groupe pour une spécialité** au niveau d'un établissement choisi en raison de son affectation pédagogique, regroupant des apprentis de deux ou plusieurs établissements organisés en zone géographique (selon la démarche « zoning ») ;
- Exceptionnellement, pour les apprentis en effectif très réduit, il est recommandé d'organiser **un groupe pour une famille de métiers** en respectant le même niveau de formation.

(3) Concertation avec l'entreprise formatrice :

Afin d'assurer une bonne coordination entre la formation pratique et la formation théorique et technologique complémentaire (FTTC) et une prise en charge correcte de l'apprenti dans les deux lieux de formation, il est indispensable que l'EFP organise une concertation avec l'entreprise formatrice au début de la formation. L'EFP et l'entreprise formatrice doivent fixer d'un commun accord les périodes de la FTTC et les périodes de la formation pratique en entreprise, en tenant compte du volume horaire défini par le programme de formation.

5.2.2. Organisation et déroulement de la Formation théorique et technologique complémentaire (FTTC)

La Formation théorique et technologique complémentaire (FTTC) est organisée sur la base du « Curriculum de l'Etablissement de formation » (voir 4.5.).

La répartition de cette durée globale en volume horaire hebdomadaire est laissée à l'initiative de l'EFP qui doit déterminer un emploi du temps équilibré en tenant compte de la durée de formation exprimée en semaines pour chaque groupe d'apprentis. Cette répartition est à réaliser au début de la formation.

Cette démarche permet une organisation souple et cohérente du cursus de formation de l'apprenti. Elle permet également l'organisation de périodes de formation par le regroupement des apprentis pour une période donnée à chaque fois que nécessaire, tel

que pour la formation de base, ou en fonction du contexte géographique ou de l'organisation spécifique des activités pédagogiques et de l'entreprise.

Toutefois, le volume horaire semestriel indiqué par le tableau « Découpage horaire par semestre et par module de formation » (voir 4.4.) doit être respecté de manière à assurer un déroulement cohérent du cursus de l'apprenti et faciliter les évaluations périodiques.

Autant que faire se peut le déroulement de la FTTC doit être mis en relation avec la formation pratique. Cette action peut être rendue possible avec une relation de travail étroite à développer entre le formateur et le maître d'apprentissage.

Il est rappelé que la FTTC comprend également des exercices et des travaux pratiques en ateliers au sein de l'EFP à chaque fois que le programme l'exige ou que certaines activités professionnelles ne soient pas exécutées par l'entreprise formatrice (voir 5.3).

La FTTC doit être assurée par un formateur de la spécialité, ayant le niveau souhaité et exceptionnellement par un formateur de la même branche professionnelle.

5.2.3. Formation de base au niveau de l'EFP

La méthodologie proposée préconise une formation de base à assurer à l'apprenti au début de sa formation, dont les objectifs sont décrits au chapitre 2.2. Elle est définie pour chaque métier/ spécialité au début du curriculum de l'établissement de formation dans le Champ N°1 « Formation de base ». Cette formation de base est destinée à doter l'apprenti des savoirs théoriques et technologiques et des savoirs-faire pratiques qui lui permettent une intégration facilitée au sein de l'entreprise formatrice.

La durée de cette formation est définie en fonction du niveau de technicité de chaque métier (spécialité) et de la complexité des activités à réaliser. Elle est assurée par l'EFP et peut être organisée sous forme de stage bloqué en une ou deux périodes selon les conditions spécifiques de chaque métier (spécialité) et/ ou de chaque région ou localité.

5.2.4. Formation complémentaire

Le curriculum prévoit une formation complémentaire destinée à renforcer les compétences professionnelles de l'apprenti par un élargissement de ses connaissances et savoirs faire. Le but de cette formation complémentaire est de donner à l'apprenti une formation aussi complète que possible facilitant son insertion dans la vie professionnelle, avec une plus large employabilité.

Cette formation complémentaire est assurée à travers des modules conçus de façon à faire acquérir à l'apprenti :

- *Les notions de base en organisation et gestion de l'entreprise et l'esprit entrepreneurial*, lui permettant de mieux comprendre l'organisation, la gestion et l'intérêt de l'entreprise où il travaille et de se s'initier à l'esprit entrepreneurial, visant l'auto emploi et le montage de petits projets ;
- *L'initiation à l'utilisation de l'outil informatique* lui permettant de gérer efficacement son activité professionnelle d'une part et d'élargir et d'actualiser ses connaissances techniques et technologiques par l'accès au réseau Internet d'autre part;
- Les éléments d'aide à l'insertion professionnelle à travers les techniques de recherche d'emploi par une présentation dynamique de sa candidature à occuper un emploi et une meilleure connaissance des acteurs du marché de l'emploi et de son organisation.

Compte tenu de leur spécificité, certains métiers/ spécialités intègrent l'initiation à l'utilisation de l'outil informatique au niveau du Champ d'activité N°1 « Formation de base ». De ce fait, la formation complémentaire ne reprend pas ce module pour ces métiers/ spécialités.

Enfin, d'autres métiers (spécialités) ont nécessité l'introduction d'un module technique complémentaire lié à la possibilité (éventualité) d'extension de l'activité du métier pour une gestion technique spécifique ou un élargissement des compétences professionnelles avec certaines options.

La formation complémentaire est organisée par l'EFP en collaboration avec l'entreprise. Elle peut comporter des démonstrations et des aspects pratiques, notamment par des visites d'entreprises et d'institutions en relation avec les objectifs de la formation.

5.3. Formation au sein de l'entreprise formatrice

La formation au sein de l'entreprise formatrice est organisée sur la base du « Curriculum et plan de formation de l'entreprise » (voir 4.6.), dont les objectifs sont décrits au chapitre 2.2.

Elle concerne essentiellement des aspects pratiques à travers des activités et des gestes professionnels exécutés par l'apprenti de manière répétitive et progressive en cours d'activité professionnelle. Elle doit être également renforcée par des démonstrations et explications techniques et technologiques réalisées par le maître d'apprentissage.

Cette formation constitue une partie essentielle du cursus de l'apprenti. Une attention particulière doit être accordée à son organisation, son suivi et son évaluation. Elle est encadrée par un maître d'apprentissage désigné par l'entreprise formatrice parmi les ouvriers ou cadres qualifiés ou spécialisés en mesure de dispenser cette formation en entreprise.

Malgré les contraintes objectives liées à la programmation des activités, l'entreprise doit faire l'effort de réaliser le plan de formation de l'apprenti le plus près possible du contenu du programme de formation, en relation avec la FTTC.

La répartition de cette durée globale en volume horaire hebdomadaire est fixée en relation avec les horaires de travail de l'entreprise et l'emploi du temps défini pour la FTTC. Cette répartition donne lieu à l'élaboration par l'entreprise d'un plan de formation personnalisé pour l'apprenti par référence au « Curriculum et plan de formation de l'entreprise » (voir 4.6.).

5.4. Suivi et évaluation des compétences

5.4.1. Organisation du suivi de l'apprenti

Le suivi régulier de l'apprenti en milieu professionnel et au niveau de l'établissement de formation est réalisé par les formateurs de l'EFP en relation avec le maître d'apprentissage. Il fait l'objet d'un planning des visites au niveau de l'entreprise formatrice.

Le nombre de ces visites est fixé à deux visites au moins par semestre. Chaque visite donne lieu à un rapport - modèle « **fiche de visite** ». Ce rapport comprend outre les informations générales relatives à l'apprenti, le maître d'apprentissage et l'entreprise formatrice, les observations quant aux conditions de la formation, le respect du plan de formation et l'assiduité de l'apprenti.

Des réunions périodiques de coordination entre les formateurs et les maîtres d'apprentissage concernés doivent être organisées à l'effet d'ajuster le cas échéant le plan de formation de l'apprenti. Ces réunions devraient permettre d'apporter des solutions aux contraintes éventuelles rencontrées en cours de formation et notamment le rapport qui doit exister entre la FTTC et la formation en entreprise. En fonction des thèmes abordés, des représentants des apprentis pourraient être associés à certaines rencontres.

Pour assurer un suivi régulier et un encadrement de qualité des apprentis, l'EFP doit mobiliser un nombre de formateurs suffisant en veillant à une juste répartition des tâches de chacun, en même temps que des moyens de leurs déplacements et de motivation.

L'organisation des réunions périodiques de coordination, requiert la même attention. Pour garantir leur efficacité, atteindre les résultats escomptés et impliquer les maîtres d'apprentissage, il est nécessaire de réunir les conditions de travail acceptables et des mesures incitatives.

Le livret d'apprentissage est un instrument pédagogique essentiel pour le suivi du cursus de formation de l'apprenti. Il est mis à la disposition de chaque apprenti par l'EFP au même titre que le contrat d'apprentissage. C'est un document personnel de l'apprenti qui porte sur toutes les activités et tâches qu'il réalise en cours de formation aussi bien en entreprise qu'au niveau de l'EFP durant toute la durée de sa formation.

Le livret d'apprentissage comporte toutes les informations observations et recommandations relatives au déroulement du cursus de l'apprenti. Il est contrôlé régulièrement par le maître d'apprentissage et le formateur chargé du suivi.

Pour donner toute son efficacité à cet instrument pédagogique, le livret d'apprentissage doit être adapté à la nouvelle méthodologie de formation professionnelle par apprentissage.

5.4.2. Evaluation périodique et les instruments pédagogiques

Les évaluations périodiques sont organisées au minimum une fois par semestre. Elles portent sur le programme dispensé au cours du semestre considéré et les compétences dont les modules sont achevés.

Selon le cas, elles consistent en des exercices écrits ou la réalisation de produits ou de prestations et sont pratiquées par le formateur pour la FTTC (au sein de l'EFP) et par le maître d'apprentissage pour la partie pratique (au sein de l'entreprise formatrice).

La notation se fait sur la base de la **grille de notation et d'évaluation** donnée à la fin du « Curriculum et plan de formation de l'entreprise ». Cette grille constitue la référence pour les évaluations périodiques aussi bien pour la FTTC que pour la formation en entreprise.

La note d'évaluation globale pour le semestre inclue la FTTC et la partie entreprise. Pour chacune des deux parties, les notes sont affectées d'un coefficient en fonction du poids relatif et pour chaque compétence (ou module).

Outre, les évaluations périodiques ci-dessus évoquées, l'évaluation se fait à travers des tests ponctuels organisés à l'initiative des formateurs et des maîtres d'apprentissage qui portent des appréciations et formulent des conseils aux apprentis en cours de formation entre deux périodes d'évaluation semestrielle.

Les notes d'évaluation semestrielle peuvent, le cas échéant, être prises en compte par le jury lors des délibérations pour l'examen de fin d'apprentissage. Leur impact est laissé à l'appréciation des membres du jury et défini par voie réglementaire.

5.4.3. Examen de fin d'apprentissage

A la fin de sa formation, l'apprenti est soumis à un Examen de fin d'apprentissage (EFA). L'examen de fin d'apprentissage est une exigence de l'institution qui a pour but de prouver que le niveau de qualification prévu a été atteint et que les compétences sont acquises par rapport aux exigences d'exercice du métier.

(1) Organisation et épreuves de l'EFA :

L'examen de fin d'apprentissage est organisé sous la responsabilité de l'Etablissement de formation professionnelle en collaboration avec l'entreprise formatrice. Il porte sur les matières enseignées pendant le cursus de formation et comprend des épreuves écrites et la réalisation de produits ou de prestations, selon les thèmes de sujets retenus.

En règle générale, l'examen se déroule au sein de l'EFP. Toutefois, si les conditions de réalisation de produits ou de prestations ne sont pas réunies au sein de l'EFP, les épreuves concernant cette partie peuvent se dérouler au sein de l'entreprise formatrice sous le contrôle des formateurs de l'EFP en collaboration avec le maître d'apprentissage. Les conditions matérielles pour le déroulement de l'EFA sont réunies par l'EFP.

Les épreuves de l'EFA sont choisies sur la base des propositions de sujets d'examen formulées par les formateurs en collaboration avec les maîtres d'apprentissage. Elles doivent être présentées selon les normes techniques et des standards reconnus.

Elles ne doivent comporter aucune erreur. Elles doivent comporter le temps alloué pour la qualification visée et le débit matière. Pour la partie pratique, les épreuves doivent porter sur l'activité normale de l'apprenti à son poste de travail.

Les épreuves ainsi conçues doivent être transmises à l'institution compétente en matière d'examen pour leur validation et la sélection finale des sujets d'examen. Les sujets retenus doivent être transmis sous pli cacheté à l'EFP concerné au plus tard 15 jours avant la date prévue de l'examen pour permettre son organisation matérielle dans de bonnes conditions.

La correction des épreuves et l'attribution des notes sont faites par des formateurs et des maîtres d'apprentissage choisis préalablement, en préservant l'anonymat des candidats. Pour les épreuves pratiques (réalisation d'ouvrages à l'échelle réelle) l'évaluation et la notation est faite par au minimum par un binôme (un formateur et un maître d'apprentissage) qui peut être élargi selon le cas et le besoin à un groupe d'évaluateurs choisis en raison de leur qualification et compétence.

Les modalités de correction et d'attribution des notes sont fixées par l'administration de la formation professionnelle qui définit :

- Les coefficients par matière ;
- La note éliminatoire ;
- La note moyenne d'admission à l'examen de fin d'apprentissage ;
- Les conditions de prolongation de formation.

Les critères ainsi définis sont portés à la connaissance de l'apprenti à évaluer.

(2) Le Jury d'examen

Le jury d'examen est composé de formateurs et de maîtres d'apprentissage, de professionnels et de pédagogues. Il est présidé par le Directeur de l'EFP qui assure son secrétariat technique.

Il est fortement recommandé de faire participer des représentants des opérateurs économiques du métier (spécialité), des chambres consulaires et d'unions professionnelles de la branche au jury d'examen et les impliquer particulièrement dans ce processus d'évaluation des apprentis.

Le jury d'examen veille au respect des procédures en matière de :

- Ouverture des plis ;
- Surveillance et de bon déroulement de l'examen ;
- Vérification des conditions matérielles de l'examen ;
- Respect des modalités de correction des épreuves.

Le jury délibère sur les résultats obtenus par les candidats et élaboré le procès verbal de l'examen qui mentionne les candidats :

- Reçus avec ou sans mention ;
- Repêchés (rachats) ;
- Echecs avec ou sans possibilités de repasser l'examen ;
- Les prolongations de la formation.

Sur la base des résultats proclamés, l'administration de la formation professionnelle délivre les diplômes aux candidats reçus.

Ces dispositions sont précisées par l'administration de la formation professionnelle par voie réglementaire.